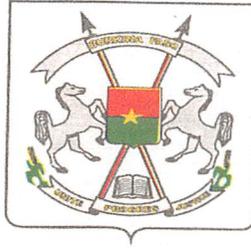


BURKINA FASO

*Mission Permanente auprès
des Nations Unies*



Unité - Progrès - Justice

**SOIXANTE-TREIZIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**

-----0-----0-----
-----0-----

SIXIEME COMMISSION

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR
**« L'ETAT DE DROIT AUX NIVEAUX NATIONAL
ET INTERNATIONAL »**

DECLARATION DU BURKINA FASO

Prononcée par :

Son Excellence Monsieur Eric Y. TIARE
Ambassadeur
Représentant Permanent

New York, le 09 octobre 2018

(Vérifier au prononcé)

**Monsieur le Président,
Distingués Délégués,**

Avant tout propos, mon pays salue le rapport du Secrétaire Général sur le renforcement et la coordination de l'action des Nations Unies dans le domaine de l'état de droit établi en application de la Résolution 72/119 de l'Assemblée générale.

Ma délégation souscrit aux déclarations faites au nom du Groupe Africain et du Mouvement des Non Alignés et se réjouit de pouvoir donc partager à titre national, les points de vue et expériences du Burkina Faso sur le point de l'ordre du jour de notre commission relatif à l'état de droit.

Monsieur le Président,

S'il est vrai que l'état de droit est avant tout un modèle théorique, il convient de noter qu'il est également devenu un thème politique, puisqu'il est aujourd'hui considéré comme la principale caractéristique des régimes démocratiques. En faisant du droit, l'instrument privilégié de régulation de l'organisation politique et sociale, il fait passer l'homme de l'état de nature à celui d'homme civilisé dont les rapports avec les semblables ne sont plus basés sur un rapport de force, facteur de conflit, mais plutôt sur le principe de légalité, facteur de paix et de liberté.

Le Burkina Faso demeure convaincu qu'il ne peut y avoir de paix durable et de stabilité politique dans nos Etats en particulier et dans le monde en général, que si celles-ci sont le fruit de la force du droit, connu, accepté et respecté par l'Etat et le citoyen.

Le droit doit être en effet à la base des actions et des relations publiques et privées. En un mot le renforcement et le respect de l'état de droit sont les garanties d'un monde de paix et de progrès.

Ma délégation salue les multiples appuis apportés par l'Organisation à divers pays à travers le monde et particulièrement en Afrique pour le renforcement des institutions judiciaires et de sécurité, la réduction de la violence armée, l'accès à la justice au profit des groupes vulnérables, la promotion de la bonne gouvernance et des principes démocratiques véritables et le respect des droits et libertés publiques.

Monsieur le Président,

Bien que l'état de droit soit un facteur de paix et de sécurité internationale, il faut admettre qu'il n'existe pas de schéma unique et universel pour sa mise en œuvre.

En effet, le Burkina Faso estime que toute action en faveur de la consolidation de l'Etat de droit doit s'appuyer sur les solutions endogènes et s'adapter au contexte national de chaque pays. A ce titre, il serait illusoire de croire que le droit a une vocation absolue et une aptitude totale à contrôler entièrement l'ordre social selon un système de normes hiérarchisées. D'ailleurs, la prolifération des réglementations, l'instabilité de la règle de droit et l'étouffement des principes sont autant de limites à l'Etat de droit.

C'est pourquoi la valorisation des institutions traditionnelles non formelles, peuvent s'avérer, surtout en Afrique, d'un apport essentiel à la préservation de l'unité et à la stabilité de nos Etats.

**Monsieur le Président,
Distingués représentants,**

Au plan interne, mon pays poursuit inlassablement ses efforts de renforcement et de consolidation de l'Etat de droit.

Le choix du Burkina Faso et du peuple burkinabè d'édifier un Etat de droit respectueux des droits des personnes et des standards démocratiques, s'est manifesté, non seulement, à travers la ratification des principaux instruments internationaux relatifs aux droits humains, mais aussi le renforcement de dispositif juridique interne.

Ainsi, pour adapter sa loi fondamentale aux impératifs des mutations sociales et politiques récentes fondées sur des aspirations à la liberté et à la démocratie, notre pays a entrepris l'élaboration d'une nouvelle Constitution.

Cette nouvelle Constitution qui consacrera la cinquième République a été élaborée selon une approche participative, prenant en comptes l'ensemble des forces vives et des composantes de notre société.

Ce projet de Constitution sera soumis à référendum au courant de l'année 2019.

En termes de contenu, les innovations majeures sont relatives à la constitutionnalisation de certains droits économiques, sociaux et culturels tels que les droits à l'alimentation et au logement décent, à l'abolition de la peine de mort, à la définition du mariage ainsi qu'à l'harmonisation de la majorité civile et matrimoniale à dix-huit (18) ans pour la femme et l'homme.

Au plan institutionnel, les principales évolutions sont la création du Haut-conseil pour la réconciliation et l'unité nationale, de l'Observatoire national des faits religieux, de l'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits

communautaires, du Haut-conseil pour le dialogue social dont les membres ont, du reste, été installés le 03 mai 2018. Par ailleurs, le Conseil supérieur de la magistrature, l'Autorité supérieure de contrôle d'État et de lutte contre la corruption et la Commission nationale des droits humains ont vu leur mandat renforcé.

Dans cette même dynamique, mon pays a entrepris une vaste réforme de ses textes de loi. Ainsi, le code pénal a été relu en avril dernier et le code de procédure pénal est en passe de l'être à la prochaine session parlementaire ainsi que le Code des personnes et de la famille.

Monsieur le président,

Le respect de l'Etat de droit est intimement lié à la possibilité donnée à toute personne d'accéder à la justice pour que sa cause y soit entendue. Dans un contexte où les populations sont souvent confrontées à la pauvreté, le Gouvernement a renforcé la dotation budgétaire du fonds d'assistance judiciaire, afin de lui permettre de répondre efficacement aux besoins d'accès à la justice des populations vulnérables.

Le Gouvernement poursuit également la formation et la sensibilisation des forces de défense et de sécurité en matière de respect des droits humains et des règles du droit international humanitaire. Les actions de sensibilisation sur le civisme et la citoyenneté sont également entreprises à l'attention des populations et particulièrement les jeunes.

Monsieur le Président,

Au plan international, le Burkina Faso s'est inscrit résolument dans la mise en œuvre des instruments juridiques internationaux auxquels il a souscrit et dans la coopération avec les mécanismes de promotion et protection des droits humains.

Dans cette perspective, mon pays s'est soumis pour la troisième fois le 07 mai dernier, au mécanisme de l'Évaluation Périodique Universelle où ses efforts en matière de droits humains ont été unanimement salués par la communauté internationale.

Pour clore mon propos, je voudrais souligner que l'Etat de droit aux niveaux national et international constitue une garantie essentielle du développement et doit être une priorité pour nos Etats.

Je vous remercie.